



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Publié le 30/06/2025

## ARRETE DU MAIRE N°2025-269

Pôle : Sécurité

### AUTORISATION DE RESERVATION DE QUATRE EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SITUES AVENUE CLEMENT MONNIER EN FACE DU MAGASIN SURF SHOP & BIKE LE 4 JUILLET 2025

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2

VU les articles L325-1 à L325-3 et R325-1 à R 325-52 du Code de la Route

VU l'article 417-10 du Code de la Route

VU la demande formulée par Monsieur [REDACTED] exploitant du Pirate Surf & Bike sis 10 Avenue Clément Monnier 13960 Sausset les Pins

CONSIDERANT la nécessité de réserver temporairement quatre emplacements de stationnement situés Avenue Clément Monnier en face du magasin Surf Shop & Bike afin de permettre le stationnement des motos des clients à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la boutique

CONSIDERANT l'importance d'assurer la sécurité, la tranquillité publique et la bonne circulation des piétons et véhicules pendant cet évènement

## ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire du magasin « Pirate Surf & Bike » qui se tiendra le vendredi 4 juillet 2025 de 18h30 à 23h30, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les quatre emplacements de stationnement situés Avenue Clément Monnier, en face du magasin « Pirate Surf & Bike » le vendredi 4 juillet 2025 de 17h00 à 00h00.

Ces emplacements seront exclusivement réservés au stationnement des motos des clients de l'évènement.

ARTICLE 2 : Le stationnement des motos devra être organisé de manière ordonnée dans les espaces matérialisés à cet effet (cf. plan annexé) afin de garantir la sécurité et la fluidité de la circulation et de la voie publique.



République Française

## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

ARTICLE 3 : [REDACTED] veillera à ce qu'aucun obstacle ne soit placé sur le trottoir et à ce qu'un cheminement piéton sécurisé et continu soit maintenu devant le magasin pendant toute la durée de l'évènement.

ARTICLE 4 : Des barrières et des panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques de la commune de Sausset-les-Pins, et le présent arrêté sera affiché.

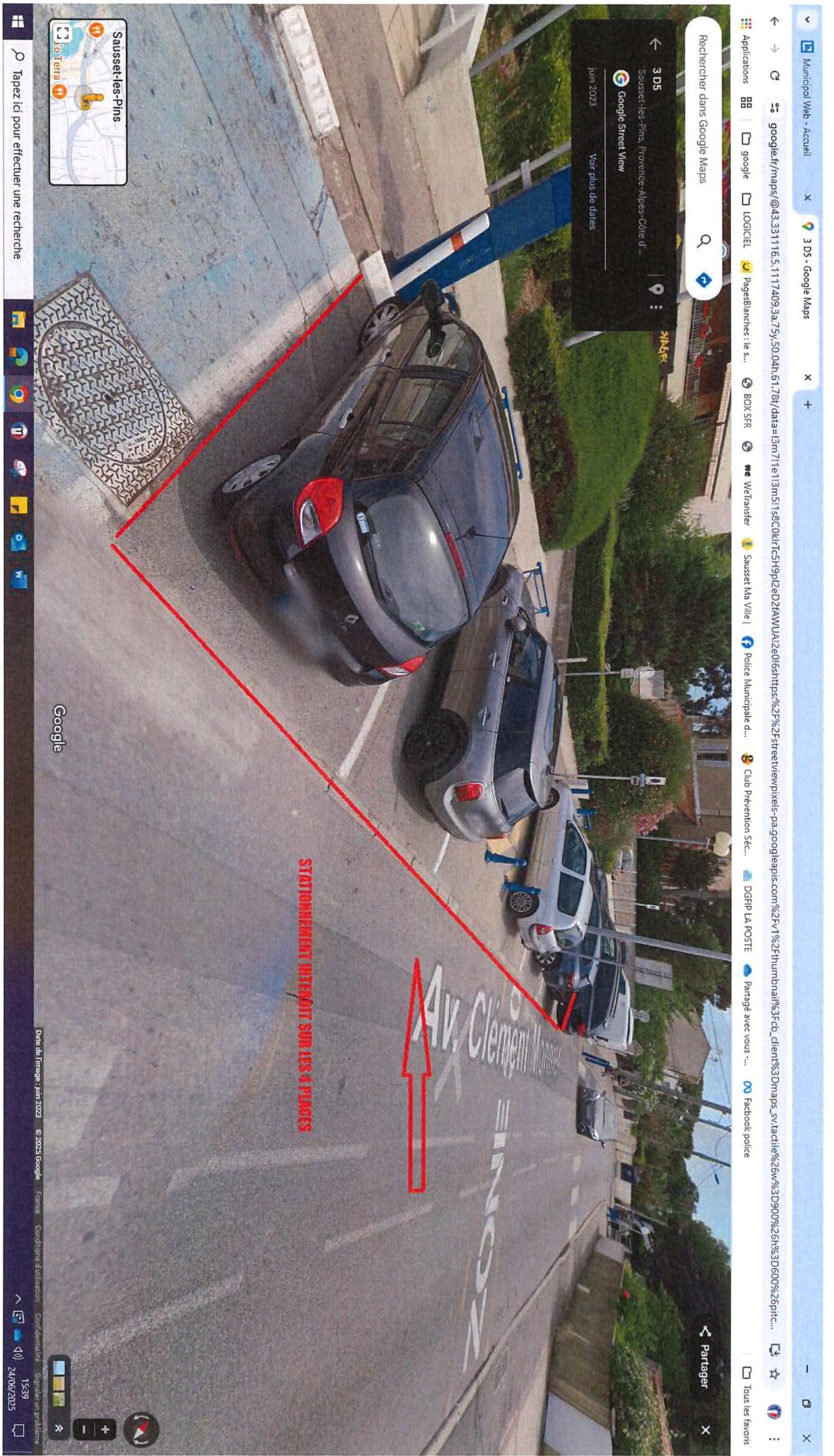
ARTICLE 5 : Une mise en fourrière conformément aux règles du Code de la Route sera prescrite à tous les véhicules en stationnement gênant sur les lieux énoncés.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Maxime MARCHAND  
Pour le Maire empêché  
Marie-Laure WALTHER, 1<sup>ère</sup> Adjointe





Rechercher dans Google Maps

3 DS  
Sausset-les-Pins, Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Google Street View  
juin 2023  
Voir plus de dates

STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES 4 PLACES

Av. Clément

Tapez ici pour effectuer une recherche

Données de France - juin 2023 © 2025 Google France Conditions d'utilisation Signaler un problème 13:39 24/06/2025